

COMMUNIQUÉ SPÉCIAL

Aux enseignantes et enseignants
réguliers (temps plein)
inscrits sur la liste de priorité d'emploi

EXIGENCES PEI

Si vous désirez vous prévaloir du droit d'enseigner au PEI (Programme d'éducation internationale), vous devez répondre aux critères, notamment en signifiant votre désir d'y enseigner en vous présentant et en assistant à la séance d'information donnée par la commission scolaire. Cette année, celle-ci se tiendra le **2 février 2011**.

*Soyez prévoyantes et prévoyants
en vue de l'affectation de 2011-2012
et du choix de postes du mois d'août.*

Veillez prendre note de la note de service ci-jointe :

POUR AFFICHER



Commission scolaire
des Grandes-Seigneuries

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Tout le personnel enseignant **régulier ou inscrit sur la liste de priorité** au 30 juin 2010

EXPÉDITEUR : Michel Brochu
Directeur, service des ressources humaines

DATE : Le 20 janvier 2011

OBJET : Séance d'information - PROGRAMME D'ÉDUCATION INTERNATIONALE (PEI)

Bonjour,

En application de l'entente conclue avec le syndicat des enseignants, les enseignants réguliers ou inscrits sur la liste de priorité au 30 juin 2010 désirant se qualifier pour enseigner au PEI aux écoles **Louis-Philippe-Paré** et de **La Magdeleine** doivent satisfaire à des exigences particulières. Une de ces exigences est de participer à une séance d'information sur le PEI.

En conséquence, la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries vous informe de la tenue d'une séance d'information le **mercredi 2 février 2011 à 17h30, à la bibliothèque** (porte de la salle Richard-Sauvageau) de l'école secondaire **de La Magdeleine** située au 1110, boulevard Taschereau à La Prairie s'adressant au personnel enseignant régulier ou inscrit sur la liste de priorité au 30 juin 2010.

Tous les renseignements relatifs au Programme d'éducation internationale et aux exigences particulières vous seront communiqués lors de cette rencontre d'information.